

## Contractuels dans la fonction publique: une répartition territoriale inégale



Aujourd'hui, le rapport annuel sur l'état de la fonction publique, doit être présenté aux représentants du personnel et des employeurs. La répartition territoriale des agents contractuels, qui représentent aujourd'hui plus d'un emploi public sur 5, est abordée dans ce document.

Tous versants confondus, la présence des contractuels est particulièrement forte dans deux territoires ultramarins: La Réunion (40%) et la Guyane (35%).

En métropole, dans le quart nord-ouest, notamment dans tous les départements bretons (Finistère, Côtes-d'Armor, Morbihan et Ille-et-Vilaine), ainsi que dans certains départements des Pays de la Loire (Vendée, Maine-et-Loire, Mayenne) la part de ces personnels se situe entre 30 et 35 %. Dans les autres départements métropolitains, excepté en Corse où elle se situe à moins de 20%, la part des contractuels oscille entre 20 à 30 %.

La forte présence de contractuels et autres statuts dans l'Ouest de la France s'explique, outre le poids de l'éducation nationale, par la défense, particulièrement en Bretagne où le ministère des Armées est fortement implanté.

S'agissant des fonctions publiques territoriale et hospitalière la concentration de contractuels est plus disparate. Pour la fonction publique territoriale, leur part est supérieure à 30 % dans les Hautes-Alpes, dans les Yvelines, dans le Jura, dans la Meuse, en Guyane et dans l'Aisne. Ils sont même majoritaires à La Réunion (54 %). Pour la fonction hospitalière, la part des contractuels dépasse les 35 % en Guyane, à La Réunion, dans la Loire, l'Isère, les Alpes-Maritimes, la Manche, la Vienne et le Lot.

A la Ville de Paris la part des contractuels sur postes permanents reste inférieure à la moyenne nationale et leur recrutement massif ne semble pas être dans les perspectives de l'administration mais tout peut changer...